

REPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LE GOUVERNEMENT GUINEEN

ET

L'INTERSYNDICALE DE L'EDUCATION

**LA COORDINATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS
COMMUNAUX DE GUINEE**

**LE COLLECTIF DES PROFESSIONNELS DE
L'EDUCATION EN SITUATION DE CLASSE**



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left, a signature in the center, and a signature on the right, along with a blue stamp.

Le Gouvernement de la République de Guinée, représenté par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, **M. Mory CONDE**, le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, **M. Guillaume HAWING**, le Ministre du Budget, **Dr Lanclné CONDE** et le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, **M. Julien YOMBOUNO**, sis dans la Commune de Kaloum

Ci-après dénommé partie gouvernementale

D'une part ;

Et

L'Intersyndicale de l'Education représentée par le Secrétaire Général de la Fédération Syndicale des Professionnels de l'Education (FSPE), **M. Salifou CAMARA**, les Secrétaires Généraux du Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG), **M. Aboubacar SOUMAH et Mme Kadiatou BAH**, le Secrétaire Général du Syndicat National de l'Education (SNE), **M. Michel Pépé BALAMOU**, le Coordinateur National des Enseignants Contractuels Communaux en Situation de Classe (CNECG), **M. Alsény Mabinty CAMARA** et le Président du Collectif des Professionnels de l'Education (CPE), **M. Moussa DORE**

Ci-après dénommés, **partie syndicale**

D'autre part.

Préambule :

Considérant les besoins du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation en matière d'enseignants pour l'élémentaire et le secondaire sur toute l'étendue du territoire national ;

Tenant compte de l'accord tripartite entre le Gouvernement, le mouvement syndical guinéen et le patronat portant sur **l'identification et l'engagement des enseignants contractuels communaux en situation de classe en date du 1^{er} septembre 2023 ;**

Considérant les Procès-verbaux des rencontres des **10, 13 et 19 octobre 2023** entre le Gouvernement et l'intersyndicale de l'éducation, relatifs au paiement des arriérés de salaire, de primes et de l'engagement des enseignants contractuels communaux en situation de classe, tenues dans la salle de réunion du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;



Handwritten signatures in blue ink, including several large, stylized signatures and smaller initials, likely representing the signatories of the document.

Considérant la volonté des enseignants contractuels à privilégier la paix et à renoncer à leurs arriérés de salaire et primes au profit de leur engagement à la fonction publique locale avant la fin de l'année 2023 ;

Considérant la volonté du Gouvernement à satisfaire la demande des enseignants contractuels de l'éducation et soucieux de l'avenir des enfants en milieu scolaire, surtout à régler de façon définitive cette situation ;

Considérant que ce protocole d'accord s'inscrit dans le cadre d'une mise en commun des efforts des deux (2) parties pour le retour des enseignants contractuels communaux dans les salles de classe et de leur engagement définitif à la fonction publique locale d'ici le début de l'année 2024, en application des différents accords entre le gouvernement, le patronat et le mouvement syndical guinéen pour le bon fonctionnement de l'école guinéenne.

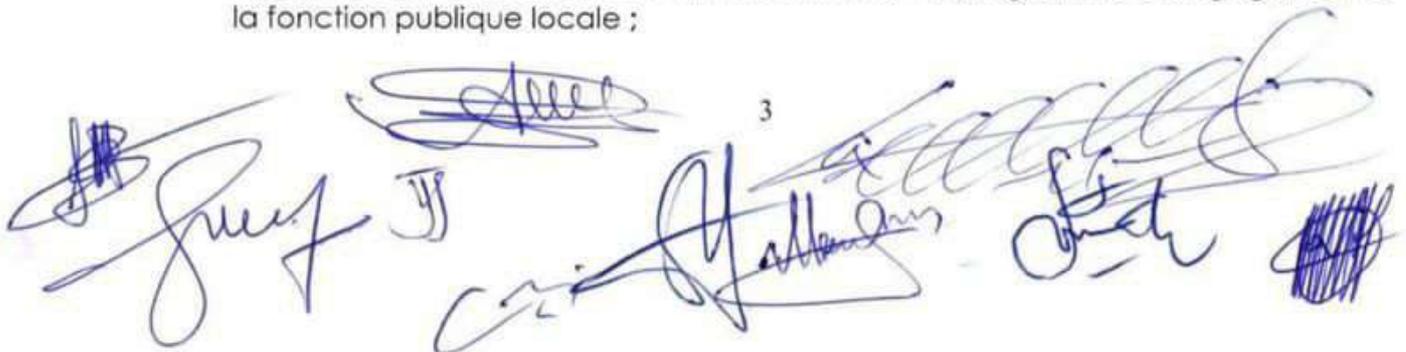
Les Parties

A- Gouvernement

Globalement, le gouvernement a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi de l'identification et l'engagement des enseignants contractuels communaux en situation de classe conformément aux besoins exprimés par le MEPU-A.

A ce titre, le Gouvernement est particulièrement chargé de :

- Préparer les outils d'identification des enseignants contractuels communaux en situation de classe conformément à l'accord tripartite sur les conditions préalables ;
- Financer les opérations d'identification à travers l'envoi d'équipes mixtes composées de cadres du **MATD**, du **MTFP**, du **Budget**, du **MEPU-A** et des **syndicalistes** sur toute l'étendue du territoire ;
- Accélérer l'authentification des diplômes des enseignants contractuels dont les dossiers n'ont pas été remontés ;
- Produire la liste définitive des enseignants retenus pour leur engagement à la fonction publique locale ;
- Accélérer le processus d'engagement au sein de la fonction publique locale des enseignants contractuels en situation de classe ;
- Attribuer les numéros matricules et rendre effective la prise en charge des enseignants contractuels avant le **31 décembre 2023** ;
- Procéder à la prise en charge de leurs extraits de naissance numériques déjà enrôlés dans les communes depuis février 2023 d'ici **fin novembre 2023** ;
- Procéder à la biométrie dans le cadre du **FUGAS** ;
- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme d'engagement à la fonction publique locale ;



3

- Organiser des ateliers d'appropriation des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Locales dans la mise en œuvre de la fonction publique locale à l'intention des syndicalistes du secteur éducatif en République de Guinée ;
- Coupler l'identification avec le paiement des primes forfaitaires d'encouragement.

B- La Coordination Nationale des Enseignants Contractuels de Guinée et le Collectif des Professionnels de l'Education

L'Intersyndicale de l'Education et la coordination nationale des enseignants contractuels en situation de classe couvrent tout le pays à travers les coordinations régionales, préfectorales et sous-préfectorales ;

En tant qu'organisation de défense, de proposition, d'alerte et de protection des travailleurs du secteur éducatif, elles interviennent sur les questions d'amélioration des droits des enseignants dans l'exercice de leur fonction, qui consiste à donner une éducation de qualité de façon continue et régulière aux élèves de la Guinée sous la tutelle du MEPU-A en collaboration avec les Collectivités Locales qui sont les premiers bénéficiaires.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

Article 1 : L'objet du protocole d'accord

Le présent Protocole a pour objet de fixer les conditions et modalités de mise en commun des efforts des parties dans le cadre de l'identification et de l'engagement à la fonction publique locale des enseignants contractuels communaux en situation de classe et la reprise effective des cours **sur toute l'étendue du territoire national sous la supervision du MEPU-A, du MATD, du syndicat et des coordinateurs régionaux, préfectoraux des contractuels.**

Article 2 : Engagement des parties

2.1. La partie gouvernementale

Pour la période allant du **26 octobre au 31 décembre 2023**, identifier les enseignants contractuels en situation de classe, authentifier leurs diplômes, procéder à leur engagement, attribuer les matricules, faire le FUGAS et la prise en charge pour régler définitivement la question des contractuels.

Tout au long du processus, le Gouvernement s'engage à respecter les conditions définies par le présent Protocole.

Dans le cadre de ce protocole le Gouvernement s'engage à :

1. Vulgariser le contenu de ce présent accord au niveau des Gouverneurs, Préfets et élus locaux et veiller à son application ;

4

2. Élaborer des outils d'identification des enseignants contractuels communaux en situation de classe conformément à l'accord tripartite ;
3. Former des équipes mixtes selon les recommandations de la commission technique de négociation tripartite en renforçant leur capacité avant le déploiement ;
4. Veiller sur le processus d'identification et d'engagement définitif des enseignants contractuels communaux en situation de classe.
5. Procéder à l'authentification de tous les diplômes des contractuels soumis à ce jour, Identifier les contractuels communaux dont les diplômes ont été authentifiés et les soumettre au concours en pratiques de classe.
6. Informer et sensibiliser les acteurs du système éducatif sur la stratégie de mise en œuvre du processus d'identification et d'engagement des enseignants contractuels communaux en situation de classe ;
7. Impliquer les coordinateurs régionaux, préfectoraux des enseignants contractuels et les structures déconcentrées et décentralisées dans la mise en œuvre de l'ensemble des clauses du présent accord ;
8. Mobiliser les ressources financières pour l'identification, l'engagement et la prise en charge des enseignants contractuels communaux engagés ;
9. Prendre l'arrêté d'engagement dès la fin du processus d'authentification des diplômes et l'identification des enseignants contractuels communaux ;

2.2. La partie syndicale

L'Intersyndicale de l'Éducation, la Coordination Nationale des Enseignants contractuels de Guinée et le Collectif des Professionnels de l'éducation

S'engagent à :

1. Accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du protocole d'accord en lien avec les ambitions stratégiques de l'organisation du **MEPU-A/MATD/MTFP**
2. Vulgariser l'accord et consolider l'apaisement dans les concessions scolaires ;
3. Prendre les dispositions urgentes afin que les enseignants contractuels en situation de classe puissent reprendre les cours sur toute l'étendue du territoire national ;
4. Participer activement au processus d'identification et d'engagement des enseignants contractuels en situation de classe en collaboration avec l'ensemble des acteurs ;
5. Fournir au gouvernement toute information utile dans le cadre de leur engagement en collaboration avec le MEPU-A dans les limites des prérogatives des parties ;
6. Faire des missions de contrôle avec les autorités déconcentrées et décentralisées pendant le processus ;

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a signature that appears to be 'Guy'. In the center, there is a large, stylized signature that is difficult to decipher, possibly 'Mamadou'. To the right, there is another signature that looks like 'S. Diallo'. There are also some smaller, less legible signatures and initials scattered around the main ones.

Article 3 : Suivi-Evaluation

Les deux parties tiendront des rencontres de concertations périodiques en vue d'échanger sur l'avancement du processus d'engagement des enseignants contractuels communaux et des autres activités faisant objet de ce présent Protocole.

Sous la supervision du Conseil National du Dialogue Social (CNDS), une rencontre d'évaluation sera organisée par le Gouvernement en fin décembre 2023, en collaboration avec la partie syndicale en vue d'assurer la dissémination des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

Article 4 : Dispositions Finales

Le présent protocole est consenti et accepté par les parties, sous la médiation du président du **CNDS** et prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Conakry, le 27/10/2023

ONT SIGNE

Pour le Ministère de l'Administration
du Territoire et de la Décentralisation

M. Mory CONDE

Pour le Ministère du Budget

Dr. Lanckmé CONDE

Pour l'Intersyndicale de l'Education

La FSPE : Salifou CAMARA

Le SLECG : Aboubacar SOUMAH

Le SLECG : Kadiatou BAH

Le SNE : Michel Pépé BALAMOU

Pour le Ministère de l'Enseignement
Pré-Universitaire et de
l'Alphabétisation

M. Guillaume HAWING

Pour le Ministère du Travail et de la
Fonction Publique

M. Julien YOMBOUNO

Pour les Enseignants Contractuels

La CNECG : Aلسeny Mabinty

Le CPE : Moussa DORE

